

Compléments en date du 31/03/2026 – Dossier n°015769/KK P - Le Bouchaud (03) - Premier boisement d'un pré

Complété

Bonjour,

31/03/2026 08:55

Suite à votre observation, cette plantation de robinier est cloisonnée par une route départementale d'un côté et de l'autre par le Bois des Berdadières appartenant au même propriétaire que la parcelle à boiser. Le risque d'expansion est plus faible car elle sera réalisée en potets travaillés et non pas semée. Le bois des Berdadières est soumis à un CBPS.
Il n'y a donc pas de mesures prévues mais une surveillance régulière de l'évolution de cette plantation.
Cordialement.

Demandes de complément

Bonjour,

30/03/2026 17:09

Le Robinier est dans la liste régionale des espèces exotiques envahissantes avérées. Au vu de la position du projet en lisière du Bois des Berdadières avez vous prévu des mesures pour limiter son risque d'expansion ?
Bien cordialement